

# Formation d'Acteur Prévention Secours (APS) du Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD)

## Référence

**APS ASD**



## Durée

21 heures répartis  
sur 3 jours non  
consécutifs

Travaux  
d'intersession  
estimés à 4 heures

## Programme

### JOUR 1 : PREVENTION

*Situer son rôle d'acteur de la prévention de sa structure*

*Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel*

*Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain*

*Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse  
Mettre en place les premières mesures de correction*

*Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée*

*Alerter sa hiérarchie*

*Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention*

## Objectifs

La formation d'Acteur Prévention Secours (APS) du secteur de l'aide et du soins à domicile vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.

Véritable acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail.

## Public

Toute personne qui intervient à domicile  
Groupe limité à 10 personnes

## Pré-requis

Personnel intervenant à domicile de la structure

## Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes démonstratives, découverte  
Mises en situation d'accidents simulés

Plan d'intervention SST

Mannequins de réanimation (Adulte, Enfant, Nourrisson)

Défibrillateur de formation

Outils d'observation et d'analyse d'une situation de travail dangereuse (INRS)

## Evaluation des stagiaires

Evaluation continue des apprenants

Epreuve certificative de la formation

Fiche d'évaluation partie SECOURS

## Validation

Attestation de formation

Délivrance d'une carte d'acteur

APS ASD avec photo du candidat

Durée de validité fixée à 24 mois

### JOUR 2 : SECOURS

*Situer le cadre juridique de son intervention*

*Réaliser une protection adaptée*

*Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir*

*Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes*

*Secourir la victime de manière appropriée*

### JOUR 3 : PREVENTION et SECOURS

*Communiquer sur les retours d'expériences*

*Informers et rendre compte*

*Proposer des améliorations*

*Etude de cas et évaluation*

*Point sur les compétences acquises et clôture de la formation*